

M^E ALAIN BENSOUSSAN,
 avocat à la cour d'appel de Paris
 et spécialiste en droit
 de l'informatique,
 vous informe
 de vos droits.

Abonnements mobile et Internet : bientôt des tarifs sociaux?

L'AVIS de notre avocat

Le « tarif social » est une offre prenant en compte les difficultés rencontrées dans l'accès à divers services, comme le téléphone, par certaines catégories de personnes en raison de leur faible niveau de revenu ou de leur handicap. Il se traduit par une réduction de la facture téléphonique des personnes percevant un revenu minimum d'insertion, une allocation de solidarité spécifique ou une allocation adulte handicapé. Jusqu'à présent réservé au téléphone fixe, ce système pourrait être étendu au mobile et à l'Internet. Neuf opérateurs de téléphonie mobile ont en effet signé une convention avec l'Etat, le 7 mars dernier, pour créer un tarif social « mobile » dans un délai de six mois. D'ici la rentrée de septembre 2011, ils s'engagent à proposer un forfait de téléphonie mobile ne dépassant pas 10 euros par mois (TTC), pour 40 min d'appels, au moins 40 textos et la réception d'appels illimitée. Cette offre sera labellisée par le ministère de l'Economie et ouverte à tous les allocataires du RSA. Parallèlement, le ministère de l'Economie a saisi l'Autorité de la concurrence d'une demande d'avis concernant la mise en place d'un tarif social d'accès à l'Internet haut débit. Elle devrait rendre son avis à la fin du premier semestre.

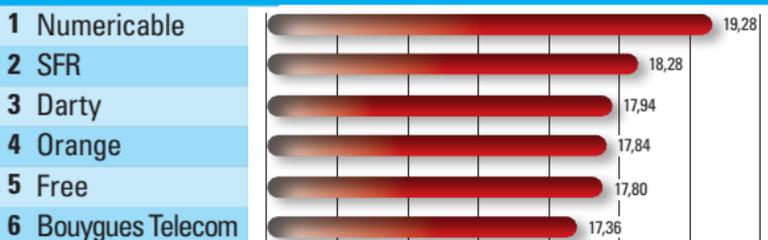
Baromètre

ACCÈS INTERNET

En partenariat avec



CLASSEMENT DES FAI - DU 31/03 AU 06/04/2011 *



*Notes sur 20, mesures réalisées à La Garenne-Colombes, Neuilly-sur-Seine et Marseille.

L'ANALYSE

Le beau temps a régné en maître sur les classements de l'accès Internet durant cette semaine. Les performances observées sur les abonnements évalués dans le cadre de notre comparatif, que ce soit depuis la région parisienne ou à Marseille, se sont améliorées. Seul bémol, des tentatives de récupération de messages qui ont échoué pour Bouygues Telecom, Darty, Free ou SFR. Les connexions aux serveurs de messagerie POP n'ont pas toujours pu s'effectuer dans un délai raisonnable.